



Document à conserver par l'adhérent ou ses parents
ASSOCIATION JEANNE D'ARC de MAÎCHE
Siège social – 1, chemin de la Canissière – 25120 MAICHE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026 2027
Adopté par le Conseil d'Administration 12 juin 2026

La JEANNE D'ARC de MAÎCHE est une association loi 1901, gérée par des bénévoles
Elle permet la pratique des disciplines suivantes :

En activités de compétition	En activités de loisir
Tir à l'arc, Gymnastique, Handball, Tennis de table	Eveil de l'enfant, Sarbacane, Gym Form' Détente, Activité physique adaptée,, Pilates, Marche nordique

Engagement à la JAM

Tout sportif(ve) souhaitant adhérer à la Jeanne d'Arc de Maîche doit remplir un bulletin d'inscription et régler sa cotisation. Les bénévoles réguliers (dirigeant, animateur, coach, juge, arbitre, responsable d'équipe) sont exonérés de cotisation mais doivent remplir un bulletin d'adhésion. Les sportifs et bénévoles réguliers bénéficient d'une cotisation réduite.

Quelle que soit la fonction de l'adhérent
Pas de bulletin d'inscription = pas de licence = pas d'assurance

Assurances

Tous les adhérents à la Jeanne d'Arc de MAICHE bénéficient d'une licence assurance nominative. Les garanties d'assurance liées à chaque discipline sont données ci-dessous mais il y a lieu de se référer aux conditions spécifiques (disponibles dans les formulaires d'inscription)

Les adhérents, ou leurs parents, ont le choix de souscrire :

- **Soit l'assurance couplée avec la licence**

FSCF Eveil enfant, gymnastique, Gym form', fitness, tir à l'arc, sarbacane marche, pilates	Assurance FSCF/MMA option mini
FFHB handball	Assurance FFHB/Helvetia et AIG option 1
FFTA Tir à l'arc (2ème Fédération)	Assurance MAIF option 1
FFTT tennis de table	Assurance MAIF garantie de base
FFSA tir à l'arc en sport adapté	Assurance MAIF 1er niveau de garantie

- **Soit une autre option** : perte salaire... (joindre demande spécifique et règlement complémentaire)
- **Soit un autre contrat d'assurance** auprès de la compagnie de leur choix, et à leurs frais (joindre certificat assurance)

Les assurances couplées avec les licences établies par la JAM ne couvrent jamais les pertes de salaires en cas d'accident

Implication à la vie associative

Tout adhérent(e), toutes disciplines confondues, et parents pour les adhérents mineurs, sont tenu(s) de respecter les décisions prises par les éducateur, (trice) sportif (ve), entraîneurs et/ou responsables et/ou Conseil d'Administration.

Tout sportif(ve) est tenu(e) de suivre régulièrement les entraînements et de participer à toutes les rencontres sportives auxquelles il s'est inscrit pour les disciplines qui pratiquent la compétition (gymnastique, handball, tennis de table et tir à l'arc) sauf cas de force majeure

Tout sportif(ve) compétiteur qui se voit infliger une sanction financière par une commission de discipline suite à une attitude antisportive sur le terrain ou en dehors, doit la régler dans les 10 jours à l'association Jeanne d'Arc. Toute personne (spectateur ou intervenant) impliquée dans une situation engendrant une sanction financière à la JAM, sera tenue d'acquitter le prix de l'amende sous peine de poursuite.

Certains déplacements devront être effectués par les parents pour les enfants mineurs et par les joueurs seniors (un bus sera organisé en fonction de la nature et de l'éloignement de la compétition);

Tout adhérent(e) à la Jeanne d'Arc de MAICHE qui engagerait des dépenses non autorisées sera amené à les rembourser.

Tout litige sera traité par les responsables de la discipline concernée et entériné par le Conseil d'Administration. Tout adhérent(e) est tenu(e) de participer aux manifestations et défilés auxquels l'association est conviée.

COTISATIONS

Le montant comprend licence, assurances, affiliation aux Fédérations, participation partielle au fonctionnement de l'association. Le coût moyen s'est élevé pour la saison 2023-2024 à plus de 360 € par adhérent. Pour couvrir la différence, diverses manifestations sont organisées auxquelles il vous est demandé une implication : loto, salon des vins, aide à l'installation de matériel pour compétitions, stand carnaval, buvette, etc.....

Le prix de la cotisation correspond à un prix juste, calculé pour équilibrer le budget de l'association

	Montant annuel
Sportif né en 2015 et après	160€
Sportif né en 2014 et avant	170€
Activité sportive supplémentaire (par activité)	80€ en plus
Sportif + Bénévole régulier (dirigeant, coach, juge, arbitre, capitaine d'équipe ...)	80€
Bénévole régulier (dirigeant, coach, juge, arbitre, capitaine d'équipe ...)	Gratuit
A partir de 3 adhésions sans réduction à la même adresse	Réduction de 15% sur le total

La cotisation est due pour l'année sportive en cours.

En cas d'incapacité de poursuivre par l'adhérent, pour quelle raison que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'entrée à l'association en cours de saison, un prorata sera effectué sur le prix de la cotisation, sachant qu'un trimestre ne pourra être divisé. Le calcul est le suivant : Prix de la licence + (Montant annuel - prix de la licence) / 3 * nombre de trimestre effectués

Ex : Entrée en février = prise en compte de la cotisation à partir du 1er janvier, en tout état de cause, le prix de la cotisation ne saurait être inférieur au prix de la licence payée à la fédération par la JAM.

Essai avant engagement

A titre d'exception, deux essais d'entraînement **sont tolérés** avant l'engagement pour la saison, sachant que les séances ne peuvent être couvertes par l'assurance de la discipline concernée

Tant que le dossier complet comprenant bulletin d'adhésion daté et signé, certificat médical ou attestation de santé, photographie et chèque, n'est pas remis au responsable de la discipline, la personne participant aux entraînements n'est pas assurée et la JAM dégage toute sa responsabilité en cas d'accident. Dans ce cas, la licence ne pourra pas être engagée.

Certificat médical

Les obligations relatives au certificat médical, aux questionnaires de santé ou à toute attestation sont fixées par la réglementation en vigueur et/ou par les fédérations sportives concernées.

Chaque adhérent est tenu de s'y conformer au moment de son inscription ou de son renouvellement.

Pour vous aider

DURAND Didier	Président	06 67 48 62 97	durid2568@gmail.com
GENRE Thomas	Secrétaire général	06 30 32 71 37	ja-maiche@orange.fr
HENRY Céline	Trésorière	06 84 14 20 80	celinejam48@gmail.com
VAUTHIER Léa	Handball	06 71 42 80 60	leavauthier@yahoo.fr
BARTHOD Solène	Gymnastique	07 68 01 03 76	jeannedarcdemaiche@gmail.com
MOUGIN Laurent	Tennis de table	03 81 64 35 93	laurentetpatricia.mougin@neuf.fr
LEMESLE Fabien	Tir à l'arc	06 47 00 60 15	lemesle.fabien2557@gmail.com
BONNET Pauline	Eveil + Sport santé	06 31 96 52 58	bonnetp25210@outlook.fr
RUFFIOT Jean	Tir à l'arc adapté	03 81 44 43 81	jean.ruffiot@wanadoo.fr
BERRET Patrick	Sarbacane	06 74 14 96 37	berretpatrick@gmail.com

Règlement Général de Protections des données (RGPD)

Conformément au RGPD, la JAM vous informe que les données fournies dans les bulletins d'adhésion sont destinées à l'établissement des licences; Elles sont communiquées à la fédération concernée par l'adhérent

Elles permettent d'assurer la communication entre les responsables et les adhérents ou leurs parents.

Elles donnent lieu à l'établissement de statistiques pour répondre aux organismes qui aident au fonctionnement de l'association Collectivités territoriales, Agence Nationale du Sport.

Ces données sont conservées uniquement pendant le temps d'adhésion à la JAM et ne sont, en aucun cas, divulguées à d'autres fins.

Approuvé par le Conseil d'Administration le 12 juin 2026

Didier DURAND
Président de l'Association



Thomas GENRE
Secrétaire général de l'association

